

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

# L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

## Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

En disant « *sport* », on peut penser aux JO en 2024, à l'objectif gouvernemental de 3 millions de pratiquant.e.s supplémentaires, au sport comme outil de prévention de certaines maladies ou peut-être même à des souvenirs d'adolescence, quand on était pris ou pas dans les équipes de football ou de basket. Mais le sport est bien plus que ça, il permet de faire société. Et faire société par le sport, c'est peut être d'abord poser la question de la relation de la société avec le sport. Qu'est-ce que la place du sport dans notre société ? Pourquoi il génère autant de polarisation dans les appréciations ? Quelle considération ? La relation de la société avec le sport, c'est aussi la place du sport et les valeurs qu'il véhicule dans notre culture, dans la formation et dans l'acquisition de l'autonomie.

C'est parce que ces enjeux sont forts que l'omission des questions de la gouvernance et du financement dans la note de saisine est plus qu'un détail, c'est une erreur.

Les débats n'ont pas toujours été simples pour construire cet avis. Malgré ces réserves, le groupe en est satisfait sur la forme comme sur le fond. Sur la forme, nous souhaitons saluer à nouveau la collaboration réussie entre deux sections, collaboration qui nous semble essentielle dans la réforme du CESE. Sur le fond, le groupe souhaite souligner quatre points :

Concernant l'accès des étudiant.e.s au sport, le groupe se félicite de la préconisation qui vise à sanctuariser celui-ci à l'université, à travers l'obligation d'une demi-journée par semaine permettant à chaque étudiant.e s'il le souhaite de bénéficier d'une offre diversifiée et gratuite, dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

Deuxièmement, le groupe souligne la préconisation liée à l'accès des élèves à la natation grâce à la création d'une clause obligatoire pour les piscines en délégation de service public pour favoriser leur accès aux établissements scolaires.

Aussi, le groupe souhaite aborder la question du BPJEPS qui a fait l'objet de nombreux débats en section. Ce sujet rentre bien dans le cadre de la saisine et n'est pas un élément de technicité particulièrement abrupte. Nous souhaitons rappeler que des manifestations étudiantes ont eu lieu pour protester contre la récente création de la mention complémentaire malgré

l'opposition de la Commission Professionnelle Consultative, composée en partie d'organisations représentées ici.

Enfin, le groupe se félicite des préconisations qui visent à favoriser l'accès des femmes au sport. Ces préconisations sont en grande partie dues à la mission de veille de la DDFE et à l'implication des conseiller.ère.s. Nous devons poursuivre cette méthode de travail dans nos prochains travaux.

Pour conclure, nous espérons que les préconisations de cet avis auront un écho auprès du Gouvernement qui a également saisi d'autres instances comme France Stratégie et le Parlement l'Assemblée nationale à ce sujet. Que ces rapports soient utiles et nourrissent la réflexion du Gouvernement et que ces préconisations de la société civile soient entendues.

Le groupe a voté cet avis.